



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 9252

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri * appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les restructurations des missions et des implantations territoriales de la Banque de France, notamment en région Rhône-Alpes. L'intersyndicale Banque de France s'inquiète du plan envisagé. Ainsi dix succursales sur dix-huit seraient menacées dans la région. Compte tenu de l'importance des missions de proximité de la Banque de France, cette institution se révèle structurante sur le plan de l'aménagement et du développement des territoires ruraux en particulier. Elle devrait ainsi largement participer à l'effort de décentralisation entrepris au plan national. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre afin d'assurer le devenir et aussi les missions de cette institution dans le tissu local.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a annoncé le 15 octobre 2002 le lancement d'une mission de réflexion sur l'évolution du réseau de succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Cette mission est confiée au secrétaire général de la Banque. Elle a pour but de mener à bien une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, ainsi que les élus locaux, afin d'étudier les mesures permettant d'améliorer l'adéquation de l'implantation territoriale de la banque à son environnement. La Banque de France, comme tout organisme public, doit veiller à rendre à la collectivité nationale le meilleur service au meilleur coût, en prenant en compte l'ensemble des évolutions qui affectent ses métiers et les attentes légitimes du public en matière de qualité et d'efficacité du service rendu. L'ensemble de nos partenaires européens a tiré, dans les années récentes, les conséquences de ces mutations en procédant à des réformes de leur banque centrale. La France ne peut demeurer en retrait de cette évolution. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la nation.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9252

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5080

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1039